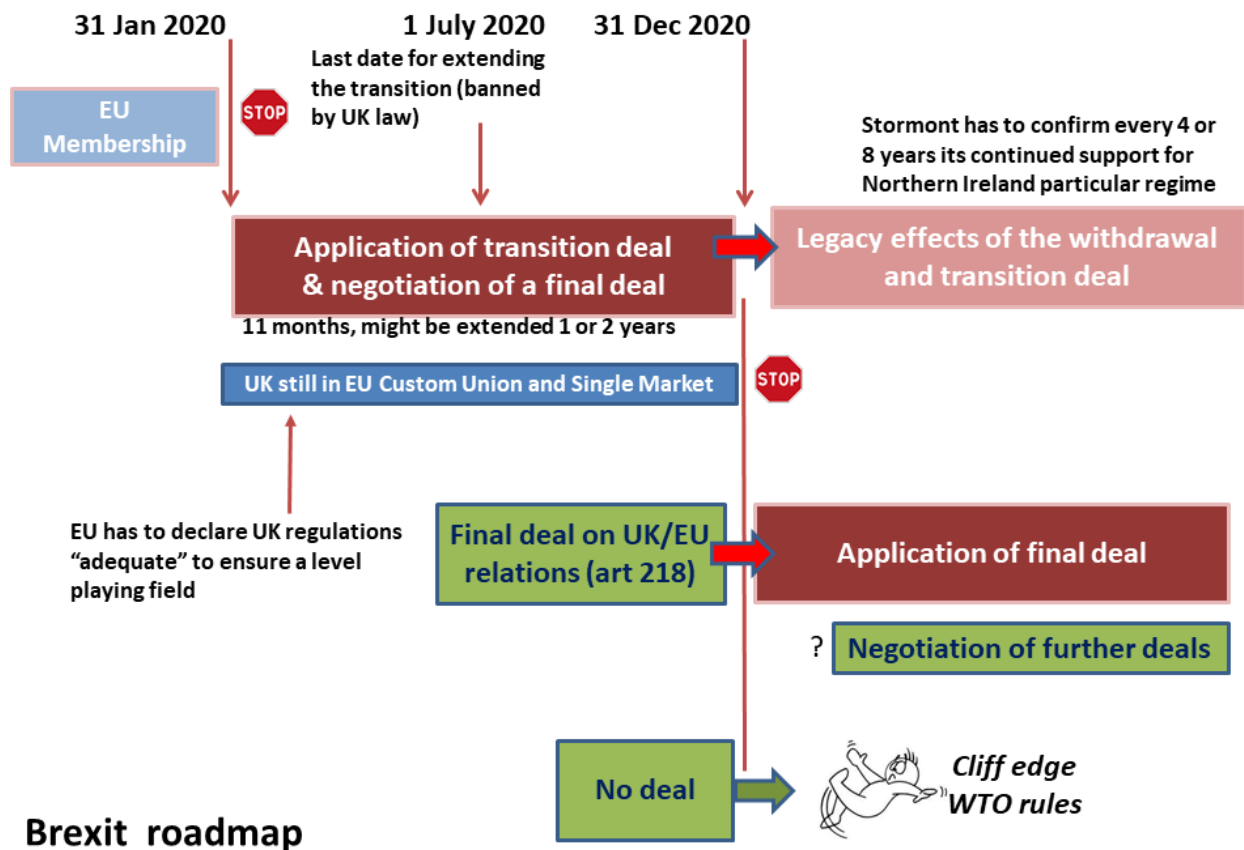


Brouillard sur le Brexit

Jean-Paul Soyer 16/11/2020

Bien sûr, le brexit a déjà eu lieu : le Royaume-Uni a quitté l'UE en fin janvier 2020 et vit maintenant sous le régime de l'accord de transition. Cet accord prévoit notamment que le RU continue à accéder à l'union douanière et au marché unique, jusqu'à fin 2020.



Brexit roadmap

Le point sur les négociations

Dans la négociation d'un accord qui prendrait effet début 2021, le RU cherche un accès maximum au marché continental, tout en gardant une autonomie souveraine maximum.

Les points qui achoppent le plus :

1. La garantie d'un 'Level playing field' sur le long terme et en particulier la réglementation des aides d'Etat
2. La pêche qui ne représente que 0,1% de l'activité économique britannique. Les droits de pêche UK appartiennent pour les deux-tiers à 25 entreprises seulement. Mais les pêcheurs jouissent d'un gros capital de sympathie et d'un pouvoir de nuisance certain. Le sujet est très sensible en Ecosse.
3. La gouvernance de l'accord, en particulier, le monopole de l'interprétation des normes de droit européennes par la Cour de Justice de l'UE

Les négociateurs britanniques se sont résignés à ce que l'accord final n'ait pas de volet concernant les services financiers qui représentent une part importante de l'activité économique. Tout n'est pas perdu pour le RU, cependant. Les Chambres de compensation en euro pourront rester à Londres pendant 18 mois à partir du 1er janvier 2021, malgré les réserves de la Cour de Justice (cette mesure n'est pas une équivalence au sens des traités). Et surtout, la place financière de Londres reste incontournable (financement des entreprises et des gros projets). Il faut donc s'attendre à ce que dans un futur proche, des négociations aboutissent à des accords dans le domaine financier. Francfort et Paris n'ont pas réussi à atteindre une masse critique suffisante sur les marchés financiers ni à mettre en place un mécanisme sûr de compensation.

Les britanniques veulent pouvoir diverger des normes européennes dans tous les domaines, mais sont conscients que de tels écarts pourraient leur fermer l'accès au marché intérieur, pour les produits concernés.

Le marché UE de l'énergie, très attractif, sert de monnaie d'échange pour obtenir du RU des concessions sur d'autres domaines, comme la pêche.

Une négociation de bonne foi ?

Boris Johnson a d'abord nié les effets de l'accord de retrait sur la circulation des biens en Irlande du Nord pour ensuite les reconnaître du bout des lèvres.

Coup de tonnerre dans un ciel pas vraiment bleu, une loi (en cours de vote) a été déposée pour s'affranchir d'un accord à peine signé. Les Britanniques souhaitent déterminer librement les modalités de la circulation des marchandises et des aides d'État en Irlande du Nord et assurer la sécurité juridique et l'intégrité du marché intérieur britannique.

Ce projet de loi viole le traité de retrait entré en vigueur le 1er février. Le texte donne une compétence générale au gouvernement britannique pour réglementer le marché nord-irlandais afin d'éviter toute friction au sein du marché intérieur du Royaume-Uni. Il permet de contrevenir aux décisions prises en application du traité, si elles portent atteinte à l'intégrité du marché



britannique. Ceci est manifestement incompatible avec le traité de sortie qui prévoit que les modalités de la libre circulation des marchandises entre les deux Irlande sont déterminées par un comité mixte paritaire. De plus, le texte prévoit que le RU pourra faire échec à l'application des conséquences du droit des aides d'État qui s'applique aux deux Irlande.

Cerise sur le gâteau, le texte écarte toute compétence des cours de justice du RU pour connaître des contradictions de cette loi avec le droit international ou le droit interne britannique, y compris la jurisprudence.

Naturellement, ce texte exorbitant a choqué, et pas seulement l'UE. Que vaut la signature britannique si le RU peut s'en affranchir ainsi ?

Des négociations chaotiques

Depuis quelques semaines, la rumeur prédit alternativement un no-deal sec ou au contraire, un accord de dernière minute, malgré la contrainte temps. Il est vrai que cette contrainte de temps pourrait être contournée de diverses manières et que, côté UE, les opérations de ratification, certes complexes, pourraient cependant être expédiées sans faire obstacle à l'application anticipée de l'accord.

Il est vrai aussi que ces rumeurs servent ceux qui les répandent... Qui souffrirait le plus d'un No Deal ? Qui y est prêt ? Force est de constater que le RU serait le grand perdant, du moins dans un futur proche, mais que l'UE y laisserait aussi quelques plumes.

Si un accord devait être trouvé, il serait à l'évidence *a minima*. Il couvrirait essentiellement l'accès des biens au marché intérieur de chacune des parties, avec des garde-fous pour éviter des distorsions. Il n'éviterait pas des contrôles tatillons aux frontières. Le RU n'a pas abandonné son rêve d'être le corsaire du libre-échange et veut se garder de toute contrainte réglementaire inutile.

De plus, le RU fait le pari que sa puissance économique et souveraine lui ouvrira les portes de négociations ultérieures, avec l'UE et surtout avec d'autres pays. L'élection de Joe Biden ouvre cependant une période d'incertitude majeure concernant l'accord éventuel avec les USA. Rien ne se passera avant la passation de pouvoir qui pourrait être chaotique. D'autre part, Joe Biden a déjà prévenu qu'il attendait du RU un respect scrupuleux de l'accord de Belfast (Good Friday Agreement). Le Premier Ministre irlandais vient de passer le message que M. Biden attend aussi de M. Johnson qu'il trouve un accord commercial entre l'UE et le RU, ce qui est un peu comminatoire.

Il est naturel qu'une fin de négociation soit agitée. C'est souvent à ce moment que l'une des parties peut arracher à l'autre des concessions de dernière minute. La question encore non résolue est de savoir si le RU désire vraiment un accord. Peut-être ne négocie-t-il que pour pouvoir ensuite accuser l'UE d'intransigeance ? Le gouvernement de M. Johnson peut-il, politiquement, fâcher sa faction dure, bien représentée à Westminster, par un accord trop ambitieux ?

Les Britanniques s'étonnent que le brouillard sur les négociations ne fasse pas les gros titres sur le continent. La pénible vérité est que le dossier n'est plus une priorité absolue pour les 27, qui ont d'autres soucis plus urgents.

En guise de conclusion, faisons deux remarques :

- S'il y a accord, ce qui reste possible, il se fera au moins dans le domaine de la circulation des biens.
- Et surtout, la fin d'année 2020 ne marquera certainement pas la fin du processus. Il faut s'attendre à ce que les relations UK-EU restent difficiles et nécessitent de multiples négociations débouchant sur de nombreux accords ponctuels. Il n'est pas non plus impossible que, dans quelques années et au vu des résultats économiques du Brexit, le RU cherche à renégocier un accord plus ambitieux avec l'UE.

Le brouillard sur le processus du brexit ne se lèvera donc pas complètement dans les semaines prochaines. Wait and See !